

SANS OBJET



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris

2023 DFA 56

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5217-10-4 et D2312-3 ;

Vu le projet de délibération 2023 DFA 56 en date des 14, 15, 16 et 17 novembre par lequel la Maire de Paris lui propose de débattre du rapport sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris prend acte de ce qu'il a été débattu du rapport sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.